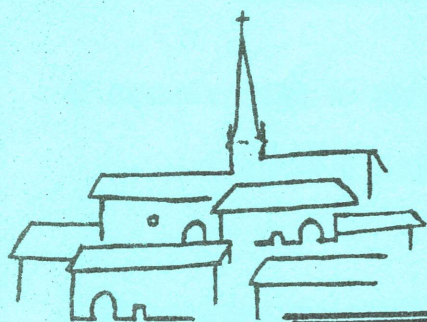




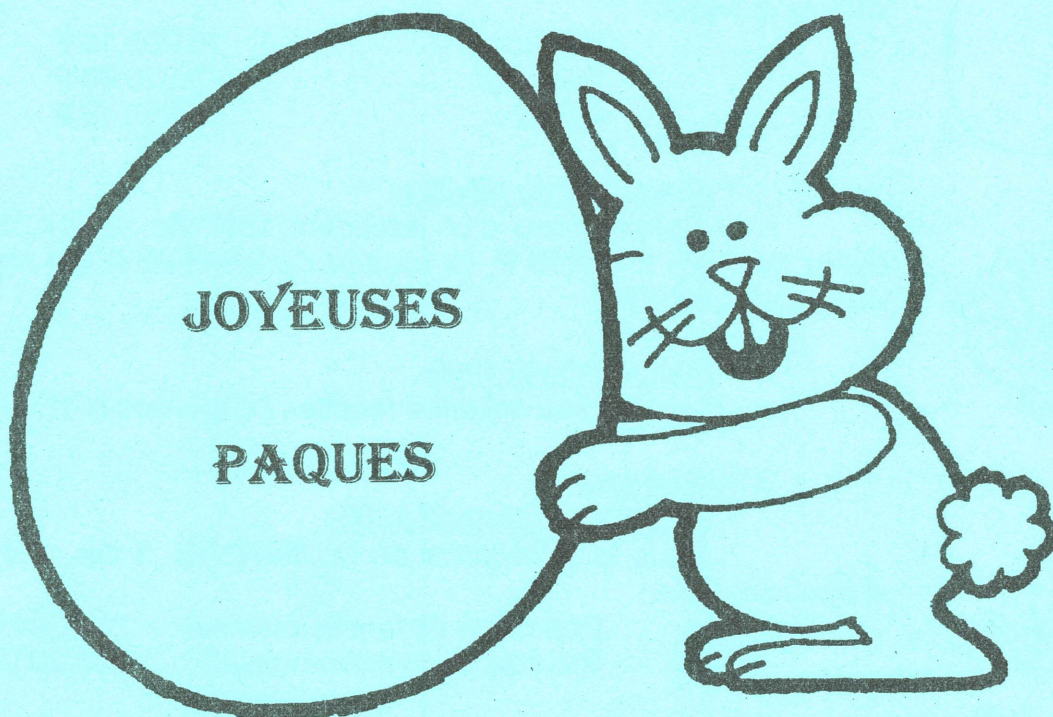
Entre Nous



COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin Mensuel d'Information

—AVRIL 1999 N°375—



Importante séance pour les élus réunis et tous présents le jeudi 25 mars 1999.

A l'ordre du jour, pour l'essentiel, figuraient les budgets.

1 Budget de la caisse des écoles

* Compte administratif 1998 :

Sous la présidence de M. ERHARD, il est voté avec les chiffres suivants :

Dépenses :	4.313,64 F
Recettes :	6.000,00 F
Excédent de l'exercice :	1.686,36 F

* Affectation du résultat :

Compte tenu d'un excédent 1997 de 9.853,91 F auxquels s'ajoutent les 1.686,36 F de l'exercice 1998, la somme totale de 11.540,27 F est reportée au budget primitif 1999.

* Budget primitif 1999 :

Il est voté en équilibre recettes / dépenses à 17.540 F.

2 Centre Communal d'Action Sociale

* Compte administratif 1998 :

Sous la présidence de M. ERHARD, il est voté avec les chiffres suivants :

Dépenses :	16.285,16 F
Recettes :	13.320,00 F
Déficit :	2.965,16 F

* Affectation du résultat :

Compte tenu d'un excédent 1997 de 12.814,58 F et du déficit 1998 de 2.965,16 F, la somme de 9.849,42 F est reportée au budget primitif 1999.

* Budget primitif 1999 :

Il est voté en équilibre recettes / dépenses à 41.849 F.

3 Budget eau

* Compte administratif 1998 :

Sous la présidence de M. ERHARD, il est voté avec les chiffres suivants :

Dépenses de fonctionnement :	244.534,45 F
Recettes de fonctionnement :	335.206,85 F

Soit un excédent de 90.672,41 F pour l'exercice 98.

JARDINS ET FENETRES FLEURIS C'EST BIENTOT ... PENSEZ Y !



Dépenses d'investissement :	66.137,88 F
Recettes d'investissement :	54.787,63 F

Soit un déficit de 11.350,25 F pour l'exercice 98.

Résultat global 1998 :

(90.672,41 F - 11.350,25 F) = excédent de 79.322,16 F.

* Affectation du résultat :

Un prélèvement de 11.350,25 F est opéré pour couvrir le déficit d'investissement et le reliquat de 79.322,16 F est reporté au budget primitif 1999.

* Budget primitif 1999 :

En investissement, il est voté en équilibre recettes / dépenses à 237.301 F.

Le remplacement de compteurs pour 20.000 F est prévu ainsi que les travaux de stérilisation de l'eau par ultraviolets (140.000 F).

En fonctionnement, il est voté en équilibre à 297.535 F.

4 Budget assainissement

* Compte administratif 1998 :

Sous la présidence de M. ERHARD, il est voté avec les chiffres suivants :

Dépenses de fonctionnement :	63.431,36 F
Recettes de fonctionnement :	108.419,81 F

Soit un excédent de 44.958,45 F pour l'exercice 98.

Dépenses d'investissement :	2.267.085,93 F
Recettes d'investissement :	1.337.762,51 F

Soit un déficit de 929.323,42 F pour l'exercice 98.

Cette situation résulte du non versement des subventions des divers partenaires (Agence de l'Eau, Conseil Général, Europe) dont le montant s'élève au 31 décembre 98 à 1.024.781 F.

* Affectation du résultat :

La somme de 44.958,45 F est affectée en section d'investissement afin de combler une partie du déficit qui est de 929.323,42F.

* Budget primitif 1999 :

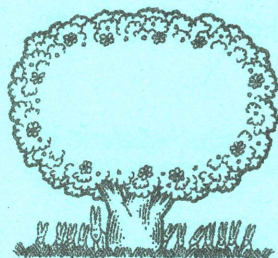
Il est voté en équilibre recettes / dépenses à 1.080.636 F en investissement et à 125.442 F en fonctionnement. Figurent les dépenses ci-après : étude des sols pour la station d'épuration : 36.313 F - honoraires du coordinateur de sécurité : 22.311 F - honoraires de la D.D.E (2^{ème} partie) : 33.055 F - honoraires de géomètre : 6.030 F. Les travaux relatifs à la réalisation de la station

d'épuration seront inscrits au budget supplémentaire 1999 lorsque le type de station et son coût seront arrêtés.

5 Budget annexe "Forêts"

* Compte administratif 1998 :

Sous la présidence de M. ERHARD, il est voté avec les chiffres ci-après :



Dépenses de fonctionnement : 482.610,52 F

Recettes de fonctionnement : 568.405,45 F

Soit un excédent de 85.794,93 F pour l'exercice 98.

Dépenses d'investissement : 31.999,69 F

Recettes d'investissement : 0

Soit un déficit de 31.999,69 F pour l'exercice 98.

Résultat global de l'exercice 1998 : excédent de 53.795,24 F

* Affectation du résultat :

La somme de 31.999,69 F est affectée à la couverture du déficit 1998 et celle de 53.795,24 F est reportée au budget primitif 1999.



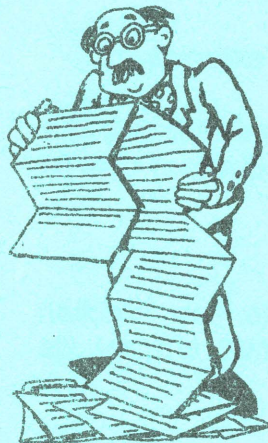
* Budget primitif :

Il est voté en équilibre recettes / dépenses à 350.295 F en section de fonctionnement et à 58.000 F en section d'investissement. L'acquisition de 2 hagis est prévue dans ce budget.

6 Budget général de la Commune

* Compte administratif 1998 :

Sous la présidence de M. ERHARD, il est voté avec les chiffres ci-après :



Dépenses de fonctionnement : 1.868.409,58 F

Recettes de fonctionnement : 2.709.863,62 F

Soit un excédent de fonctionnement de 841.454,58 F

Dépenses d'investissement : 758.994,50 F

Recettes d'investissement : 677.976,88 F

Soit un déficit d'investissement de 81.017,63 F

Résultat global de l'exercice 1998 : excédent de 760.436,95 F.

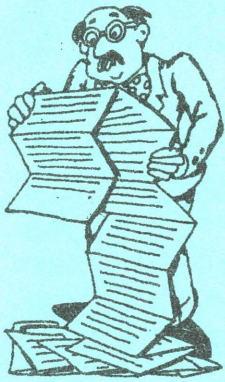
* Affectation du résultat :

Une somme de 81.017,63 F est prélevée sur l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement et l'excédent de l'exercice 1998 (760.436,95 F) est reporté au budget primitif 1999.



* Budget primitif 1999 :

Il est voté en équilibre avec les chiffres ci-après :



Fonctionnement :	2.817.027 F
Investissement :	2.538.775 F

Principaux investissements prévus : achat de 4 parcelles de terrain, de l'immeuble ROPP, de panneaux de rues, de divers matériels et outillages, de tables, bancs et vaisselle pour la salle du Foyer Rural, de poutres et boulonnerie pour le parcours de santé, aménagement partiel du grenier de la Mairie.

Par ailleurs, la dernière phase de l'isolation phonique et thermique de l'école (118.366 F) est également prévue.

Enfin, la 1^{ère} tranche de travaux de la grande salle est inscrite pour une somme de 2.100.000 F T.T.C. (1.900.000 F T.T.C. de travaux effectués par Entreprise et honoraires architecte, 200.000 F T.T.C. de travaux réalisés par l'Atelier Communal afin de diminuer les coûts). Le financement de cette 1^{ère} tranche sera assuré ainsi :

Subvention sur la Dotation de Développement Rural + Conseil Général + Fonds National de Développement du Sport, pour un total de :



1.088.000 F

Prêt relais T.V.A. (sur 2 ans) 360.000 F

Emprunt 172.000 F

Fonds communaux 482.000 F



7 Prix des affouages

Le stère de hêtre rendu à domicile sera facturé 185 F T.T.C. et le stère de chêne 175 F T.T.C. également rendu à domicile.

Le nombre de stères par foyer, les dates d'inscription seront précisés ultérieurement.

8 Chemin de Grandrupt

Afin de s'assurer de la maîtrise foncière des terrains nécessaires au Parc d'Activités RAON - THIAVILLE (P.A.R.T.), l'Etablissement Public de la Métropole Lorraine chargée par le Syndicat de cette mission, souhaite que l'emprise du chemin communal de Grandrupt, propriété de la Commune, cadastré C n° 133, de 2488 m², soit cédée au P.A.R.T. pour le franc symbolique. Au préalable, le Syndicat s'est engagé à rétablir une voie de circulation routière entre la rue des Vosges et l'échangeur de la 2 x 2 voies.

Le Conseil décide en conséquence de céder au Syndicat du P.A.R.T. l'emprise du chemin pour le franc symbolique. Il charge le Maire de toutes les procédures utiles y compris du déclassement avant cession.

Il précise que les Services Fiscaux (Domaines) ont été consultés et ont émis un avis favorable.



Il précise enfin que lorsque la cession sera réalisée, l'entretien ultérieur de cette voie sera à la charge du Syndicat, en attendant la réalisation de la nouvelle voie prévue au dossier de déclaration d'utilité publique, dès la 1^{ère} phase de travaux.

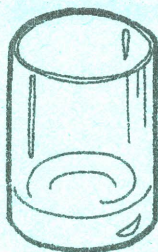


9 Recensement

Les opérations de recensement se terminent et dans quelques mois les premiers résultats seront connus. Pour la 1^{ère} fois depuis longtemps, il n'est pas exclus d'enregistrer une baisse de la population ce qui inciterait alors les élus à une réflexion à moyen terme sur les actions à engager pour remédier à cette situation. A suivre...

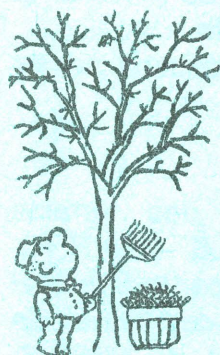
Séance levée à 23h45.

STERILISATION DE L'EAU



Depuis le 24 février 1999, l'eau destinée à la consommation des habitants est stérilisée par un système de rayonnement aux ultraviolets. En conséquence, le dispositif de désinfection par chloration a été déconnecté. Pour l'année 1999, le contrôle sanitaire exercé par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (D.A.S.S.) sera renforcé et 4 analyses supplémentaires, s'ajoutant à celles déjà en place, seront effectuées par le Laboratoire d'Hygiène et de Recherche en Santé Publique de la Faculté de Médecine de NANCY.

2 x 2 VOIES "OPERATION VERGERS"



La plantation de 3300 pommiers de chaque côté de la voie express entre BERTRICHAMPS - LACHAPELLE- THIAVILLE et RAON L'ETAPE a été confiée à l'Association "LES VERGERS DE LA MEURTHE". Vous trouverez ci-après les divers éléments de ce dossier :

L'Association "Les Vergers de la Meurthe" a été créée le 28/09/1998. Son siège est situé 27, rue Jules Ferry à RAON L'ETAPE (Tél. : 03.29.57.82.33). Elle est pilotée par un Conseil d'Administration constitué ainsi : Président : Jacques ARMAND, chargé de Mission R.M.I Bas Rhin - Vice-Président : Olivier DECKER, formateur - Trésorier : Laurent REMY, expert comptable - Secrétaire : Alain TEYLOUNI, Délégué Régional d'Etudes et Chantiers Lorraine.

Membres : Michel HUMBERT, Maire de RAON - Michel JACQUEL, Maire de THIAVILLE SUR MEURTHE - Bernard RATEAU, Maire de LACHAPELLE - Jean Luc BEVERINA, Chef de Subdivision D.D.E - Thierry WEILL, architecte paysagiste - MM. GUYOMARCH,



BERTRAND, GRAMMONT, THOMAS tous quatre d'Etudes et Chantiers Lorraine - Christine DESBIOLLES, Agent de Développement et Jean Marc RUBY, expert comptable.

1) De quoi s'agit-il ?

* d'un verger école : la mise en place, l'entretien de ces vergers, la fabrication et la commercialisation du jus de pomme pourront servir à des actions d'insertion et de formation professionnelle :

- par la présence de différents types de plantations correspondant soit :

- . à de la monoculture spécialisée,
- . à de l'arboriculture fruitière d'appoint traditionnelle,
- . à des formes de cultures biologiques.

- par la présence d'un atelier de transformation et de commercialisation permettant la confrontation à tous les acteurs d'une filière agro-alimentaire,

- par la rentabilité économique obligatoire de l'ensemble qui mettra le stagiaire dans un milieu professionnel réel.

* d'un verger conservatoire : le nombre important d'arbres (3300), de variétés régionales à jus permet leur plantation par lot homogène et de manière à favoriser leur production. La volonté de les cultiver et les entretenir de manière professionnelle font de ce verger un lieu de conservation variétale unique dans la région.

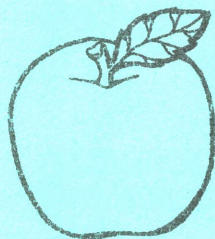
* d'un verger expérimental : le fait de cultiver de manière professionnelle et selon des formes modernes un nombre important de variétés régionales anciennes fera aussi de ce verger un lieu d'expérimentation agricole.

2) Historique et buts

Faisant suite aux travaux d'aménagement de la RN 59, l'Etat et les acteurs locaux se sont interrogés sur les valorisations potentielles des terrains délaissés et leur entretien à la hauteur des communes de BERTRICHAMPS, LACHAPELLE, THIAVILLE en Meurthe et Moselle et RAON L'ETAPE dans les Vosges. Une étude de faisabilité a été confiée début 97 à l'Association Etudes et Chantiers Lorraine. Cette étude fait apparaître la viabilité économique d'une activité centrée sur l'exploitation d'un verger de pommes : culture, transformation, distribution. La pertinence et la viabilité de cette activité reposent sur la qualité des produits vendus et les spécificités des variétés régionales.

Cette entité économique contribue au-delà de sa gestion technique à l'intégration paysagère de la 2 x 2 voies et participe ainsi à une démarche de préservation d'un espace naturel et de protection du paysage.

Elle contribue également au développement et à l'animation du territoire et doit participer à l'émergence d'activité en lien avec le tourisme, la gestion de l'environnement et la distribution de produits locaux.



Enfin, les activités générées peuvent avoir un effet sur l'emploi et l'insertion des publics qui résident dans cette vallée.

C'est à partir de ces hypothèses que s'est constituée l'Association "Les Vergers de la Meurthe" citée en préambule.



3) Les travaux à réaliser

* mise en place du verger :

Total : 3300 pommiers de variétés régionales adaptées aux conditions climatiques de notre secteur.

Il s'agit de pommes à jus comme l'étude l'a déterminé. Il est prévu en 2002, l'implantation d'un atelier de fabrication de jus de fruit.

* le marché des travaux :

Il y aura 2 tranches :

- les vergers extensifs et semi-extensifs seront mis en place par des entreprises,
- les vergers intensifs seront plantés par l'Association.

* importance des travaux de mise en place du verger

intensif :

- quelques chiffres et contraintes :

10 hectares - 2266 pommiers - 1290 piquets de 4 mètres, 1 tonne de fil de fer soit 22,4 km et 18 tonnes d'amendement.

La plantation devra avoir lieu en automne 1999.

Il conviendra d'effectuer un traitement phytosanitaire, d'entretenir les délaissés, de désherber, et d'effectuer une légère taille d'hiver.

4) Type de verger

* une forme extensive dite de plein vent :

800 arbres sur près de 5 hectares, qui participent directement à l'intégration paysagère de la 2 x 2 voies. L'entretien sera léger et conforme à une agriculture biologique pour partie. 29 variétés différentes seront plantées en 99 ainsi que des portes greffe afin de pouvoir compléter le panel des variétés par greffage les années suivantes.

* une forme semi-extensive dite de demi-tige :

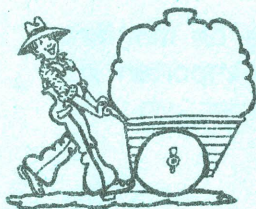
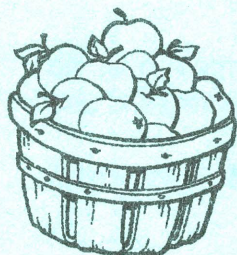
500 arbres sur un peu plus d'un hectare, participant directement à l'intégration paysagère de la 2 x 2 voies. 29 variétés différentes. Entretien léger conforme à une agriculture biologique.

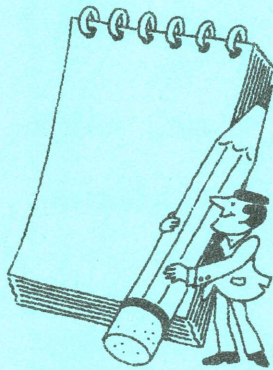
* une forme intensive dite de basse tige :

2000 arbres sur plus de 2 hectares. Plus de 30 variétés. Les arbres seront conduits selon les méthodes modernes de taille et de lutte contre les ennemis (axe central et protection intégrée).

5) Charges de travail et perspectives d'emploi

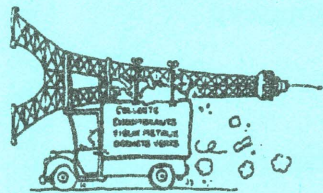
1999 :	1 poste chef de projet (professionnel) à créer
2000 :	1 poste d'ouvrier (emploi jeune) à créer





- 2001/2004 : 1 chef de projet, 1 ouvrier à plein temps et 3 emplois saisonniers plein temps sur 3 mois à partir de 2002 (postes à créer).
- 2005/2009 : 1 chef de projet, 2 ouvriers à plein temps (1 poste à créer), 2 emplois saisonniers sur 4 mois, 3 emplois saisonniers sur 2 mois
- 2010 : 1 chef de projet, 2 ouvriers à plein temps
2 emplois saisonniers sur 4 mois
6 emplois saisonniers sur 2 mois.

RAMASSAGE DES MONSTRES



La prochaine collecte des objets ménagers encombrants aura lieu :

le vendredi 16 avril 1999

Les objets sont à sortir la veille au soir. Merci.

O.P.A.H.

O.

P.

A.

H.

La prochaine permanence de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat aura lieu en Mairie :

Le vendredi 23 avril de 15h15 à 16h00

LA VIE DU VILLAGE



Décès :

M. Henri NEUHAUSER est décédé à SAINT DIE le dimanche 07 mars 1999 à l'âge de 64 ans. Il était domicilié 8, rue de Fagnoux. A sa famille dans la peine, nous présentons nos sincères condoléances.

DECHARGE MUNICIPALE

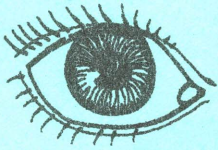


Elle sera à nouveau ouverte les mercredis et samedis matin de 09h30 à 11h30 à compter du mercredi 05 mai 1999 (fermée le samedi 08 mai jour de la fête de la victoire 1945). Sont seuls acceptés les déchets verts (gazon, haies, petites branches d'arbres, foin et paille, ..).

CLIN D'OEIL

* - "Tu as un amant, hein ? Tu as un amant, c'est sur... ! Alors tu en as assez de moi ?

- Au contraire, mon chéri. Si j'ai un amant, c'est justement parce que je n'ai pas assez de toi !"



* Une jeune lolita discute avec une amie :

- "Tout marchait bien, il m'avait conduite chez lui et avait commencé à me déshabiller, mais quand il a su que j'avais 13 ans, il m'a chassée de chez lui..."

- Encore un qui est superstitieux, soupire sa copine !"

* Après une longue séparation, deux amis se retrouvent :

- "Au fait, dit l'un, es-tu marié ?

- Oui, répond l'autre

- As-tu des enfants, reprend le premier ?

- Hélas, non, répond le second, ma femme ne sort jamais !"

COLLECTE DU VERRE

La collecte du verre en 1998 a permis de ramasser 21 tonnes 150 kg soit 36,655 kg par habitant à Thiaville, c'est mieux que l'année d'avant. Bravo et continuons car nous pouvons faire mieux pour la Meurthe et Moselle, une aide de 123.523 francs a été versée pour la recherche contre le cancer.

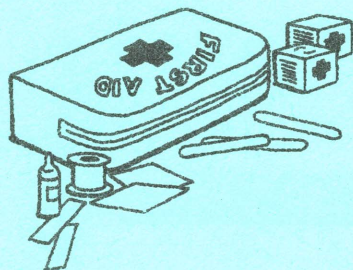
PROCHAINES MANIFESTATIONS

10 avril	Repas dansant	R.C.M.	Foyer Rural	Thiaville
10 avril	Ruche enfantine	Jeunesse Loisirs	Annexe F.R.	Thiaville
au				
24 avril	Concert Gueriotte	Municipalité	Eglise	Lachapelle
17 avril	Bal du Muguet	Ass. Familiale	Foyer Rural	Thiaville
30 avril	Cérémonies 1945	Municipalité		Lachapelle
08 mai	Vide Grenier	Comité des Fêtes	Foyer Rural	Thiaville
16 mai				

THIAVILLE BIEN FLEURI ... C'EST MAINTENANT QU'IL FAUT AGIR !

VACCINATIONS

Les prochaines vaccinations dans notre Commune auront lieu selon le planning suivant :



- 1 ^{ère} injection	{ D.T. + polio tétanos adultes	le 07/04/1999 à 14h15
- 2 ^{ème} injection	{ D.T. + polio tétanos adultes	le 05/05/1999 à 14h15
- 3 ^{ème} injection	{ D.T. + polio tétanos adultes	le 02/06/1999 à 14h15

DEBAT PUBLIC A 32

L'Etat étudie le projet d'une nouvelle autoroute entre TOUL, en Lorraine, et les frontières luxembourgeoise et allemande. Ce projet va faire l'objet d'un débat public, organisé dans le cadre de la procédure instituée par la loi du 02 février 1995 dite "loi Barnier", et au cours duquel le maître d'ouvrage présentera son dossier. La Commission Particulière du Débat Public A32 est chargée d'organiser ce débat et de veiller à son bon déroulement.

La population concernée, les élus, les associations, les représentants des différentes institutions, les organisations et syndicats professionnels, ainsi que toutes les personnes intéressées, sont invités à participer à cette consultation qui a débuté officiellement le 09 mars 1999.

Le dossier du débat, réalisé par le maître d'ouvrage et présentant le contexte et les objectifs du projet, est consultable en Mairie de THIAVILLE SUR MEURTHE aux jours et heures d'ouverture.

AUTOROUTE A32

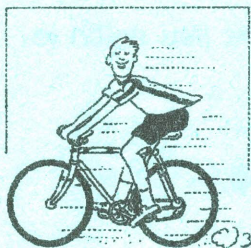


COLLECTE DE VETEMENTS USAGERS



L'Association des Paralysés de France organise une collecte de vêtements et textiles usagés le samedi 29 mai 1999 au sein de notre commune. Les sacs seront à déposer en dessous de l'abri bus situé en face de la Mairie. Le ramassage s'effectuera dans la journée. Par avance, nous vous remercions pour votre contribution.

COURSE CYCLISTE



Le C.S.A. Raonnais organise sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme une course sur route le dimanche 18 avril 1999 intitulée : Prix du CREDIT AGRICOLE.

Les coureurs traverseront notre Commune dans le sens SAINT BARBE - RAON L'ETAPE vers 17h05.

Venez nombreux encourager ces cyclistes !

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le SIVOM du Canton de BACCARAT s'est créé en 1977 pour bénéficier des **contrats de pays** puis des **contrats de complémentarité**. Il regroupe 18 des 20 communes du Canton (seuls VACQUEVILLE et VAXAINVILLE n'y avaient pas adhéré).

Début 1998, les membres du SIVOM ont entamé une réflexion visant à le faire évoluer vers une forme d'Intercommunalité. En mai 1998, ils ont invité les présidents des Communautés de Communes voisines (BLAMONT, CIREY SUR VEZOUZE, EINVILLE) à venir leur parler de leur expérience, et lors de la réunion du 17 juin 1998, ils décidaient de créer un groupe de travail qui aurait pour mission d'apporter aux conseils municipaux le maximum de renseignements. Après une journée d'étude à PARIS, le 06 juillet et quelques réunions de travail, le groupe est intervenu, au cours des mois de novembre, décembre 1998 et janvier 1999 devant les conseils municipaux de toutes les communes du Canton (à l'exclusion de FLIN qui s'est retiré du SIVOM).

Au cours de ces rencontres avec les conseils municipaux, les intervenants ont abordé les points suivants :

1) **Qu'est-ce qu'une Communauté de Communes ?** Un établissement public regroupant plusieurs communes qui s'associent au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace en milieu rural. Ainsi, tout repose sur **la libre volonté des communes** qui manifestent le désir de créer une Communauté de Communes.

2) **Comment fonctionne une Communauté de Communes ?** Elle dispose de moyens propres en personnel, en service, en biens et en ressources financières. Pour autant, les communes membres ne disparaissent pas, ce que se sont attachés à expliquer, dans toutes leurs réunions, les Maires et Adjoints qui composent le groupe de travail, tous étant soucieux de préserver **l'identité de leur commune**.

3) **Compétences** : la Communauté de Communes exerce à la place des communes membres des compétences qui lui ont été transférées par les communes, soit :



* 2 compétences obligatoires : l'aménagement de l'espace et le développement économique

* une compétence au choix parmi 4 blocs : l'environnement, l'habitat et le cadre de vie, la voirie, les équipements sportifs et culturels

* et toutes autres compétences facultatives, librement déterminées.



4) **Statuts** : les Conseils Municipaux devront se prononcer sur les statuts : l'objet de la Communauté de Communes, son siège, sa durée, le mode de représentation des communes, ainsi que les ressources fiscales de la Communauté de Communes.

LE POINT :

Pour la fin du mois de février 1999, les Conseils Municipaux de toutes les communes du Canton ont délibéré sur le principe de l'adhésion de leur commune à la future Communauté de Communes. Mais ce n'est que fin avril environ, lorsque les statuts auront été élaborés, que les communes devront se prononcer officiellement par une délibération demandant au Préfet la création d'une Communauté de Communes et approuvant le projet de statuts. (Source : bulletin municipal d'Azerailles - 01/1999)



ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

LA GRANDE VADROUILLE :

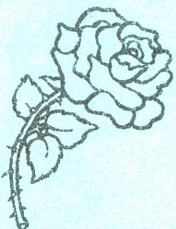
C'est un petit événement insolite qui n'est pas passé complètement inaperçu de quelques habitants du centre du village. Ce jeudi 18 mars, vers les 10 heures du matin, un grand car blanc arborant le sigle de l'armée de terre déverse une dynamique cohorte féminine équipée en super randonneuses.

Elles ont bien une trentaine de membres de l'Association Nationale des Femmes de Militaire (A.N.F.E.M.) qui s'apprêtent avec entrain à découvrir la beauté tant vantée par nos amis de VILLE EN VERMOIS du massif pré-vosgien de THIAVILLE !

Guidée par une équipe de membres de la section marche thiavilloise, la joyeuse bande a sillonné allègrement tout d'abord la forêt communale par le circuit du "Chaud Poêle" et ensuite entrepris le cheminement du parcours de santé de la "Roche Perry". Pas moins de 11 km que ces dames ont avalé, émerveillées par les sites rencontrés et mis en valeur avec la complicité d'un soleil magnifique.

Tous se sont retrouvés après l'effort autour d'une grande table dressée dans la salle du Foyer Rural pour se restaurer avec un repas tiré du sac et mis en commun.

Invité au dessert, Michel JACQUEL a souhaité à Claudine GILLOPE et ses marcheuses la bienvenue, proposant à nouveau cordialement à leur section de les recevoir, si une future équipée les amenait à arpenter nos chemins.



Toutes sont reparties, après avoir partagé avec nous quelques heures de sérénité et d'air pur, vers leurs garnisons lorraines, le cœur plein de reconnaissance pour la courtoisie simple de l'accueil reçu.

JEUNESSE LOISIRS :

L'Association propose pour les enfants de 4 à 11 ans un C.L.S.H. (de 09h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h00), capacité d'accueil maximum : 25 enfants.

La garderie fonctionnera comme à l'habitude de 07h30 à 09h00, de 11h30 à 12h00 et de 17h00 à 18h00 (5 F la prestation).

Quant à la cantine, elle ne fonctionnera qu'en fonction des demandes concrètes avant le début du centre.

Pour les enfants qui ont entre 3 et 4 ans, veuillez prendre contact avec les responsables qui prendront les inscriptions par ordre d'arrivée (règlement de la 1^{ère} semaine à l'inscription).

Pour inscrire vos enfants, contactez :

- | | |
|---------------|-----------------------|
| - Mme ZINUTTI | Tél. : 03.83.71.40.55 |
| - M. THIRIET | Tél. : 03.83.71.43.54 |
| - M. THIRION | Tél. : 03.83.71.42.11 |

Concours PHOTOS CARTES POSTALES :

Du nouveau pour ce concours : toutes les personnes possédant des photos du village pourront les déposer :

- soit en Mairie sous enveloppe marquée "Concours Photos - Cartes Postales",

- soit aux responsables suivants :

- * Mme HYPOLITE
- * Mme ZINUTTI
- * M. THIRIET

jusqu'au 30 septembre 1999.

Les photos seront rendues à leurs propriétaires après le concours (n'oubliez pas d'inscrire vos coordonnées au dos de vos photos).

Pour plus de facilité, le choix de chacun se fera sur une même journée à l'aide de bulletin lors de la future journée "portes ouvertes" organisée par la Municipalité qui se déroulera en septembre ou octobre.

En attendant, il vous est toujours possible de découvrir les premières photos concernées par ce concours, exposées au Foyer Rural lors de votre passage dans cette salle.

L'ACCUEIL, LA VIE, ...

AVEC DES FLEURS....



COMITE DES FETES :

Vide grenier dimanche 16 mai 1999 (rappel)

Il est possible de vous inscrire dès à présent auprès de Madame HYPOLITE (Tél. : 03.83.71.40.83) ou de Madame ZINUTTI (Tél. : 03.83.71.40.55) ; pour ce faire vous devez leur remettre :

- 1 photocopie recto-verso d'une pièce d'identité,
- la liste des objets à vendre,
- le chèque de règlements des mètres linéaires souhaités.
(prix au mètre linéaire : 20 francs).

Les personnes de THIAVILLE habitant les rues concernées par le vide-grenier et souhaitant s'inscrire pourront bien entendu exposer devant chez elles.

Les rues concernées sont les suivantes :

- rue de la Libération
- rue de la Gare
- rue des Vosges
- rue Pierre Pierron
- rue de l'Eglise.

RADIO CANAL MYRTILLE :

R.C.M. prépare la fête de l'été et de la musique qui aura lieu le dimanche 20 juin 1999 à THIAVILLE. Un appel est lancé à toutes les associations du village et des environs afin d'élargir cette manifestation. Des stands gratuits sont prévus pour chaque association.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à prendre contact auprès de M. BOUDRY ou Mme HUMBERT au 03.83.71.42.08 de 11h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

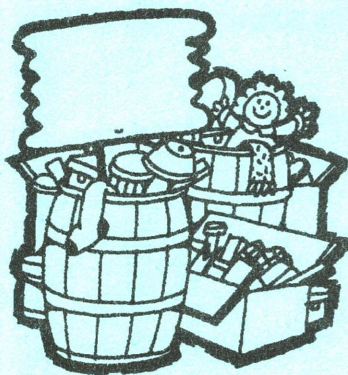
RADIO CANAL MYRTILLE (suite) :

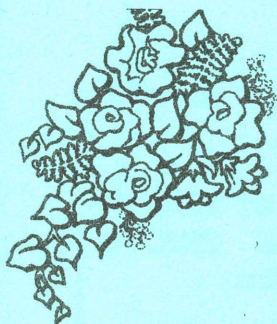
Nous vous informons qu'un panneau d'affichage extérieur a été installé à l'entrée où vous pouvez consulter les numéros d'urgence les samedis matins à partir de 09h30.



Directeur : Michel JACQUEL

Dépôt légal : 328/80 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE



**A.C.E. : COURSE TERRE D'AVENIR :**

120 jeunes ont répondu à l'invitation pour la course "Terre d'Avenir" qui avait lieu cette année à THIAVILLE :

- Les Clubs Perlin et Fripounet et jeunes de THIAVILLE - LACHAPELLE BERTRICHAMPS

- Le Conseil Junior de THIAVILLE

- Le Club Tiers Monde de BACCARAT

- Les jeunes Sapeurs Pompiers de BACCARAT

- Les Clubs A.C.E. des communes d'HABLAINVILLE, ANCERVILLER, HALLOVILLE, REILLON et BROUVILLE.

Un grand BRAVO :



- A ces jeunes que la pluie n'a pas découragés.

- Aux mamies et mamans de THIAVILLE qui ont confectionné gâteaux et beignets (pour le goûter),

- Aux pompiers de THIAVILLE qui ont assuré la sécurité,

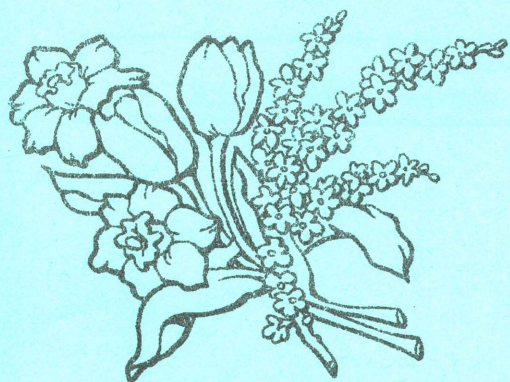
- Aux S.P.J. de BACCARAT pour leur démonstration et leur participation à la course,

- Et à tous les habitants de THIAVILLE – LACHAPELLE qui ont participé en parrainant les jeunes.

La somme de 1.300 F a été récoltée et versée au C.C.F.D.

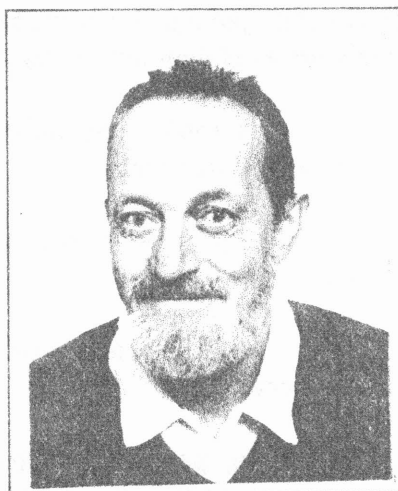
Encore merci à tous.

M.D.



HENRI NEUHAUSER

03/11/1934



07/03/1999

M. Henri NEUHAUSER est décédé à l'hôpital de SAINT DIE le dimanche 07 mars 1999. Ses obsèques ont été célébrées en l'église de THIAVILLE SUR MEURTHE le mercredi 10 mars 1999 à 10h00 devant une foule imposante et consternée.

L'inhumation a ensuite eu lieu au cimetière de BELVAL devant l'assistance des habitants de cette Commune où il était très connu et apprécié, et de plusieurs habitants de THIAVILLE et LACHAPELLE.

Ci-après le texte de l'homélie prononcée à l'église par M. Michel JACQUEL, Maire de THIAVILLE SUR MEURTHE :

M. Henri NEUHAUSER nous a quitté dimanche en fin d'après midi, à l'Hôpital de SAINT DIE à la suite d'une maladie que pudiquement on qualifie de longue et douloureuse.

Le fil de son existence, de plus en plus tenu, s'est rompu au soir d'une vie bien trop courte puisqu'elle n'a duré que 64 années.

C'est en effet le 03 novembre 1934 à MOUSSEY que naît Henri NEUHAUSER. C'est là, dans la ferme familiale, au cœur de ce secteur rupestre qu'il va grandir et qu'il va travailler dans l'exploitation agricole, y ajoutant le débardage forestier, qu'il réalisait à l'aide de deux bœufs puissants pour lesquels il nourrissait beaucoup d'admiration et dont il parlait parfois avec une certaine nostalgie.

Le 02 août 1965, à BELVAL, il unit sa destinée à Jacqueline RUYER. Quelques mois plus tard, en février 1966 pour être précis, le couple ainsi que la maman d'Henri NEUHAUSER s'installe au 4, rue de la Libération chez M. Jean COLIN pour quelques semaines, avant d'emménager au rez-de-chaussée de la Mairie, M. André BIETRY alors Maire ayant recruté M. NEUHAUSER comme garde champêtre, ouvrier d'entretien et concierge de la Mairie à compter du 1^{er} mars 1966.

Pendant 28 ans, Henri NEUHAUSER sera au service des habitants de notre Commune, apportant sa gentillesse, sa courtoisie, son sérieux, sa disponibilité, sa compétence et son intégrité avec modestie mais efficacité dans la tâche difficile qui est la sienne.

Je témoigne, pour avoir vécu depuis 1977 les problèmes quotidiens à résoudre, que jamais il n'a ménagé ni son temps ni sa peine et combien ses connaissances étaient nombreuses et certaines notamment :

- la forêt, sujet qu'il maîtrisait avec une facilité déconcertante et une expérience hors pair,

- le patrimoine communal et le parcellaire cadastral où là encore il excellait,

- le réseau d'eau où son bon sens et sa mémoire exceptionnelle faisaient merveille.

Ensemble, pendant 17 ans, nous avons nourri pour la Commune les mêmes projets, connu les mêmes espoirs, vécu les mêmes désillusions, partagé les mêmes réussites.

Ce matin, chacun se souviendra surtout de sa haute silhouette un peu voûtée, du large sourire et du regard malicieux qui éclairaient un visage que le bouc abondant aurait pu rendre sévère. Chacun se souviendra encore de sa démarche si typée et sa voiture bleue qui sillonnait paisiblement nos rues.

Les années ont passé, les tâches quotidiennes se sont accrues alors qu'en parallèle la santé de M. NEUHAUSER se détériorait malgré les efforts de son épouse qui l'épaulait au maximum.

Le 03 novembre 1994, ses 60 ans révolus, il quitte ses fonctions et prend à Fagnoux une retraite bien méritée avec son épouse, au milieu de tous ses animaux familiers qui lui étaient si indispensables.

Aujourd'hui c'est un compagnon de route, un ami véritable et discret, pétri de sagesse et de bons sens qui s'en va et nous sommes tristes pour son épouse, pour ses enfants, pour notre Commune qu'il servit si bien et si fidèlement pendant 28 ans.

Henri NEUHAUSER nous quitte à jamais pour des lieux que l'on dit meilleurs. Toutes celles et ceux qui ont la foi prieront leur Dieu pour notre ami et les autres auront une pensée particulière pour lui.

A vous, Jacqueline qui avez partagé sa vie et son travail, qui l'avez secondé au maximum, qui l'avez soigné avec un courage exemplaire et une abnégation hors du commun, à vous ses enfants et à toute la famille, je vous présente au nom de la Municipalité et de toute la population nos condoléances sincères et vous assure en ces heures difficiles de toute notre sympathie.

A vous, Henri, homme juste et bon, je dis avec estime et respect : merci pour ce que vous avez fait, au revoir seulement et non pas adieu.

Soyez certain que nous ne vous oublierons pas.

Aujourd'hui : **FAGNOUX ET LA REVOLUTION DE 1789**
LE CAHIER DE DOLEANCES DE FAGNOUX

Cahier de doléances, plaintes, remontrances faites par les habitants de FAGNOUX dans l'assemblée de ce jourd'hui, 18 mars 1789, suivant l'ordonnance de M. le Procureur Général Fiscal de bailliage de VIC, savoir :

Art. 1 : La Communauté de FAGNOUX occupe un terrain ingrat : pour le faire produire il faut beaucoup d'engrais ; l'on se retrouve malheureusement dans l'impossibilité de retirer le fruit des ses peines : le bétail serait le seul moyen de faire fleurir notre petit village, nous ne pouvons en nourrir que de très maigres à cause du mauvais fourrage ; nous ne connaissons point d'autre moyen d'y suppléer que par le sel qui devrait être la source de l'abondance dans cette province, c'est pourquoi nous demandons que le prix dudit sel soit au moins comme en SUISSE ce qui serait un bien infini.

Art. 2 : Les Abbayes qui ont des biens immenses, qui vivent de la graisse de la terre et qui ne sont d'aucune ressource pour l'Etat, nous laissons à Sa Majesté ce qu'elle jugera à propos.

Art. 3 : Les vacations de Messieurs les Officiers de la Maîtrise pour la délivrance de nos bois d'affouage, dont leurs frais sont très considérables, nous espérons que des gens plus éclairés nous l'expliquent mieux.

Art. 4 : Que les frais seraient réduits, notamment pour les inventaires, ce qui ruine les pupilles et survivants ainsi que pour les ventes faites judiciairement, soient réformées.

Art. 5 : Que les deniers à provenir de la vente des bois ou autres biens communaux soient versés immédiatement par les acquéreurs ou adjudicataires dans la caisse de la Communauté fermant à trois clefs.

Art. 6 : Que toutes adjudications et réceptions de bâtiments ou réparations à la charge des Communautés se feroient aussi sans frais par devant les Etats de la Province.

Art. 7 : Nous demandons aussi que l'on nous redonne notre tâche de chaussée (1) dans le même lieu où elle était comme devant ces trois années, ce qui ferait rester chez nous les deniers que nous avons tant de peine à ramasser, ce qui nous ferait un bien.

Art. 8 : Que tous les sujets des Communautés de quel ordre ils puissent être seront tenus à tous impôts et prestations pécuniaires suivant leurs forces et facultés, à l'effet de inscrits comme tous autres habitants sur les rôles.

Art. 9 : Que tous péages, transit, foraines, et toutes autres entraves seront supprimées dans l'intérieur du Royaume.

Art. 10 : Que les pensions mal méritées qui chargent l'Etat seront supprimées et celles exorbitantes réduites.

Art. 11 : Que tous impôts seront versés par les collecteurs des Communautés directement dans les caisses du trésorier des Etats de la province.

Art. 12 : Qu'aucun impôt, lois générales devront être consentis par les Etats généraux.

Art. 13 : Que les emprunts faits par la province ou les dépenses qui lui seraient particulières seront arrêtés et consentis par les Etats provinciaux.

Art. 14 : Qu'il y ait un tribunal dans les bailliages par devant lesquels tous les particuliers qui voudraient intenter procès seront obligés à s'y présenter pour savoir s'ils seront admis à plaider, car souvent, pour un intérêt de rien, de bons habitants sont ruinés par la multitude des frais et qu'il soit de même pour ceux qui viendront porter appel à un tribunal supérieur.

Art. 15 : Nous représentons que Mgr l'Evêque de Metz tire des rentes très fortes chez nous, savoir : les laboureurs faisant charrue payent douze quarterons de seigle, autant d'avoine, les demi charrues la moitié, en outre tous voituriers de même que les laboureurs sont obligés à mener quatre voitures de bois au château de Baccarat à prendre dans les bois dudit Seigneur et ce par année le tout.

Ces rentes si fortes causent un très grand malheur, surtout dans notre villages, car plusieurs habitants, si ce n'était à cause de ces rentes, qui ne labourent pas laboureraient ; ayant beaucoup de laboureurs, les terres se trouveraient mieux cultivées et produiraient mieux, ce qui serait un bien infini pour le village.

On fait payer aux manoeuvres chacun trois poules avec une taille que l'on paye à la Saint Martin, et ce par année : ladite taille nous la payons au tiers de la subvention (2) de sorte que quand nous sommes augmentés en subvention nous y sommes dans ladite taille.

Du temps passé l'on nous donnait au bois provenant des bois de mondit Seigneur qui sont immenses à l'entour de chez nous pour notre chauffage, pour bâtir, recouvrir et entretenir nos maisons : aujourd'hui, nous sommes réduits à une corde de bois et à quelques pannes de sapin pour le gros marnage. Encore avons nous grandes peines à les avoir ; même plusieurs n'en ont point pour le gros marnage.

Lesquels articles nous avons tous faits, dressés et ont signé à Fagnoux les an et jour dits.

Nicolas PHILIPPE
PILOT, greffier

Etienne POIRSON

Sébastien MARTIN,
Maire et Syndic.

(1) : la corvée sur les routes royales.

(2) : un impôt royal.

Commentaire :

Fagnoux a repris le cahier de La Chapelle à l'exception d'un article : l'article 7 du cahier de La Chapelle demandant la suppression du droit de châtrage.

Il est plus copieux que celui de Thiaville duquel on retrouve certaines doléances : prix du sel trop élevé, Maîtrises des Eaux et Forêts trop coûteuses, mais d'inventaire trop importants, justice à réformer, égalité devant l'impôt avec en plus l'idée que l'impôt doit être payé suivant les moyens des habitants, établissement de la liberté du commerce.

Mais il va beaucoup plus loin : il s'attaque aux abbayes sans toutefois proposer de mesures, aux pensions de nobles, aux droits seigneuriaux, au pouvoir absolu du roi et des intendants puisqu'il demande que les impôts et les lois générales soient votés par les Etats Généraux et que les Etats de la Province votent emprunts et dépenses de celle-ci.

De même se dégage une méfiance vis-à-vis des comptables au point de vue honnêteté (Y avait-il des malversations ?)

Les gens de La Chapelle et Fagnoux ont des idées politiques plus avancées que celles des villages environnants.